



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 novembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

### Deuxième Commission

Point 93 g) de l'ordre du jour

#### Développement durable et coopération économique internationale : développement culturel

### Indonésie\* : projet de résolution

#### Développement culturel

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 41/87 du 8 décembre 1986, 46/158 du 19 décembre 1991, 51/79 du 16 décembre 1996 et 52/197 du 18 décembre 1997,

*Notant* que l'opinion publique dans le monde entier ainsi que les gouvernements et les organisations non gouvernementales sont devenus plus sensibles aux besoins d'une meilleure intégration des aspects culturels à l'ensemble du processus de développement, à la suite de la Décennie mondiale du développement culturel<sup>1</sup> et des travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement,

*Constatant* avec satisfaction la participation active des États Membres, des organes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des particuliers à l'exécution des projets de portées nationale, régionale et interrégionale cherchant à promouvoir les objectifs de la Décennie et son suivi, ainsi qu'aux travaux de la Commission mondiale,

*Prenant note* de la tenue à Stockholm (Suède) du 30 mars au 2 avril 1998 de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement,

1. *Prend note* de la note du Secrétaire général sur le développement culturel<sup>2</sup>;
2. *Invite* tous les États Membres, les organes intergouvernementaux, les organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales :

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir la résolution 41/187.

<sup>2</sup> Voir A/53/321.

a) À donner effet aux recommandations contenues dans le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement adopté par la Conférence de Stockholm;

b) À coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'assurer le suivi efficace du Plan d'action;

c) À intensifier leurs efforts pour intégrer la dimension culturelle dans leurs programmes et projets de développement, pour assurer un développement durable qui respecte pleinement la diversité culturelle en tenant compte de leurs valeurs et de leur identité culturelles;

3. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à poursuivre sa mission incessante de promouvoir dans tout le système des Nations Unies une plus grande compréhension des rapports essentiels entre la culture et le développement, compte tenu de la diversité des cultures et de la nécessité d'appliquer les recommandations de la Conférence de Stockholm;

4. *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'application de la présente résolution à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

---